

Projet INTERREG "CRICETUS - Protection du Hamster commun et de la biodiversité des paysages agricoles du Rhin Supérieur

CD/2020/059

Service chef de file :

L4 - Environnement et aménagement des territoires

L420 - Service milieux naturels

Service associé :

L630 - Service Développement, Europe, et Transfrontalier

Résumé :

Le projet INTERREG « CRICETUS - Protection du Hamster commun et de la biodiversité des paysages agricoles du Rhin Supérieur » a été élaboré par le Département, en mobilisant des acteurs français et allemands, dans les domaines de la recherche, de l'environnement et de l'agriculture, afin de poursuivre les efforts entrepris pour la conservation du Hamster commun et de la biodiversité de plaine. Le changement d'échelle permettra une nouvelle approche de coopération transfrontalière avec les acteurs de Rhénanie Palatinat et du Bade Wurtemberg. Il est donc proposé de s'engager dans ce projet structurant, portant sur une espèce emblématique de l'Alsace.

I - Contexte

Initialement élaboré entre les services de l'Etat et des partenaires institutionnels allemands, ce projet INTERREG s'inscrit dans la poursuite des efforts entrepris pour la conservation du Hamster commun et de la biodiversité de plaine et vise à s'enrichir des expériences mutuelles avec les acteurs de Rhénanie Palatinat et du Bade Wurtemberg.

Suite au désistement du porteur initial du projet (la Stiftung Natur Umwelt, SNU), l'Etat a sollicité le Département du Bas-Rhin, en tant qu'acteur historique dans le cadre du Schéma Départemental des Espaces Naturels adopté en 2010, et étant donné sa connaissance des enjeux liés à cette espèce.

Les intérêts à intervenir pour le Département sont multiples :

- Se positionner sur un dossier concernant une espèce emblématique et spécifique au territoire alsacien,
- Faire vivre le chef de filât en matière de coopération transfrontalière de la future CEA en animant un partenariat européen et en récupérant des fonds européens,
- Renforcer l'expertise de la future CEA sur des sujets agricoles et environnementaux,
- Contribuer à mettre en place des actions innovantes avec nos partenaires (CNRS, CARA),
- Porter une communication nécessaire après du grand public, des élus locaux, mais aussi des instances européennes.

Par ailleurs, la concrétisation de ce projet permettra de maintenir un niveau de financement important sur un enjeu qui reste toujours très présent au niveau national et européen.

Ce projet a donc été retravaillé dans une approche intégrant les enjeux de la future CEA malgré les contraintes calendaires très fortes pour le dépôt de ce dossier.

II - Le projet « CRICETUS - Protection du Hamster commun et de la biodiversité des paysages agricoles du Rhin Supérieur »

Inféodé aux plaines céréalières, le Hamster commun était autrefois très présent sur le territoire du Rhin Supérieur, qui constitue la limite ouest de l'aire de répartition de l'espèce en Europe. Les populations de hamster ont drastiquement chuté à partir des années 1990, amenant à le classer parmi les espèces « en danger critique d'extinction » sur la liste rouge établie par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

Pourtant, le hamster est une « espèce parapluie », c'est-à-dire que les actions de protection des hamsters bénéficient à la biodiversité de la plaine agricole dans son ensemble.

Etant donné son importance, le Hamster commun fait l'objet de différentes réglementations et mesures de gestion / protection en Alsace et dans les länder de Rhénanie Palatinat et du Bade-Württemberg. Mais d'importants efforts restent à faire pour atteindre et retrouver un bon état de conservation.

Les partenaires de ce projet CRICETUS sont persuadés que les stratégies de préservation du hamster doivent être pensées à l'échelle du Rhin Supérieur, étant donné notamment l'unité paysagère, agricole et climatique de la « bande rhénane ».

Les enjeux de préservation du Hamster commun nécessitent une coopération renforcée entre les différents acteurs en charge de la connaissance de l'espèce (naturalistes, chercheurs), de la gestion de son habitat (agriculteurs) ou de sa préservation (structures institutionnelles) en Alsace et dans les länder Rhénanie Palatinat et du Bade-Wurtemberg.

Les objectifs de ce projet qui portera sur la période janvier 2021 à juin 2023 sont de plusieurs ordres :

- Partager, échanger et mutualiser les connaissances et les pratiques sur le territoire du Rhin supérieur en ce qui concerne l'écologie du Hamster et les solutions pour sa protection et sa préservation,
- Expérimenter de nouveaux outils et méthodes pour identifier les territoires et les matrices paysagères favorables, pour suivre l'espèce dans son milieu naturel et mettre en œuvre des pratiques agricoles adaptées et économiquement viables,
- Développer les populations de Hamster commun en optimisant et augmentant le nombre de centres d'élevage et de réintroduction, et en améliorant le succès des relâchers d'animaux d'élevage et leur survie dans le milieu naturel,
- Favoriser l'acceptabilité sociale de la présence du Hamster commun dans les cultures et sur les territoires et sensibiliser à la fragilité de l'espèce.

Ce projet s'inscrit dans la lignée d'autres actions nationales et européennes de préservation du Hamster et de la faune de plaine, mais offre une plus-value nouvelle du fait de la mise en œuvre du projet sur un plan transfrontalier.

Le projet sera aussi source d'autres innovations :

- En terme de modélisation pour définir des territoires cohérents pour mettre en œuvre des actions durables,
- Sur les méthodes de suivi et de comptage des Hamsters moins mobilisatrices de ressources humaines sur le terrain (avec des drones et des chiens) et qui permettront un changement d'échelle de suivi,
- Sur la création d'un observatoire des pratiques agricoles avec un processus itératif dans la résolution technico-économique des problèmes rencontrés par les agriculteurs pour approcher un système plus durable économiquement pour les agriculteurs.

Ces objectifs sont portés au travers de différents axes de travail par différents partenaires :

- Axe 1. Montage du projet : **Département du Bas-Rhin**
- Axe 2. Coordination du projet (Animation technique et administrative) : **Département du Bas-Rhin**
- Axe 3. Sensibiliser aux enjeux de préservation de l'espèce et de la biodiversité de plaine. Améliorer l'acceptabilité sociale des mesures de protection du Hamster (communication sur différents supports papiers, vidéo et web, création et diffusion de support pédagogique, évènementiel, communication institutionnelle...) : **Département du Bas-Rhin**
- Axe 4. Élaborer de nouvelles approches pour identifier et modéliser les habitats adaptés au Hamster (modélisation et analyse spatiale) : **RLP Agrosience GmbH (D)**
- Axe 5. Développer de nouvelles méthodes pour l'inventaire des populations de hamsters (par drones, et chiens) : **Stiftung Natur und Umwelt Rheinland-Pfalz (SNU) (D)**
- Axe 6. Outil de suivi du comportement du Hamster commun (télémétrie, cage intelligente) : **Centre National de la Recherche Scientifique**
- Axe 7. Connaissance sur de nouvelles approches pour améliorer les cultures favorables au Hamster : **Chambre Régionale d'Agriculture – Alsace**
- Axe 8. Construire un réseau de centres de réintroduction entre l'Alsace, la Rhénanie-Palatinat et le Bade-Wurtemberg (étude de la diversité génétique et d'une étude de faisabilité pour au nouveau centre en Rhenanie Palatinat) : **Stiftung Natur und Umwelt Rheinland-Pfalz (SNU) (D)**
- Axe 9. Conduire des opérations de réintroduction de Hamsters commun en Alsace et en Bade-Wurtemberg (relâcher et amélioration des protocoles) : **Stiftung Natur und Umwelt Rheinland-Pfalz (SNU) (D)**

D'autres partenaires seront impliqués dans la mise en œuvre de ces différents axes : la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), le Groupe d'Etudes et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA), le Regierungs Präsidium Karlsruhe (RPK) (D) et le LFU Rheinland-Pfalz (D).

III – Budget en dépenses et en ressources du projet

Le budget total de ce projet d'une durée de 2 ans et demi (1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2023) est de 2 151 005,18 euros.

Le budget en dépenses est ventilé de la manière suivante :

-Département du Bas-Rhin	422 183,58 €
-DREAL	42 567,08 €
-CNRS	557 559,28 €
-Chambre d'agriculture	304 839,66 €
-GEPMA	27 276,30 €
-SNU	581 734,88 €
-Agroscience	214 844,40 €

Les dépenses sont financées à 50% par le programme INTERREG. Chaque partenaire finance les 50 % restant en utilisant ses fonds propres (autofinancement) ou grâce aux subventions versées par les autres partenaires du projet. C'est pourquoi, il convient de mentionner aussi le budget en ressources (ou plan de financement) du projet.

Le budget en ressources (ou plan de financement) du projet est le suivant :

Fonds FEDER (INTERREG)	1 075 502,58 €
DREAL	307 405,44 €
CNRS	178 779,64 €
Chambre d'Agriculture	60 967,93 €
SNU	398 289,64 €
Département du Bas-Rhin	130 059, 94 €

	2 151 005,18 €

IV - Les implications pour le Département

Du point de vue du Conseil Départemental, l'implication du Département se situe au niveau budgétaire et au niveau de l'énergie et de la mobilisation de ressources humaines.

En terme budgétaire :

- Le Département réalisera dans le projet des dépenses à hauteur de 422 183,58 €. Ces dépenses seront financées :
 - ✓ à 50 % par le programme INTERREG (soit 211 091,79€),
 - ✓ à 22,42 % par une subvention versée par la DREAL (soit 94 670,00 €),
 - ✓ à 27,58 % sur les fonds propres du Département (soit 116 421,79 €).

Ces dépenses comprennent les frais de personnel, les frais de gestion administrative, les frais de déplacement/hébergement/restauration, qui correspondent en grande partie à des coûts déjà existants pour notre collectivité.

Ainsi, la participation financière nette du Département au projet s'élèvera au maximum à **50 000 €** (recours à des prestataires ou des partenaires externes)

En tant que porteur de projet, l'ensemble des fonds FEDER (1 075 502,59 €) seront versés par le programme INTERREG sur le compte du Département. Le Département aura ensuite la charge de reverser à chaque partenaire leur part de FEDER ; d'où des inscriptions budgétaires plus conséquentes mais qui constitueront une opération neutre pour les finances de la collectivité.

En terme de mobilisation de moyens humains, 3 agents seront mobilisés pendant la durée du projet à des quotités différentes mais équivalente à 1 ETP, afin d'assurer le pilotage du projet, sa gestion administrative et budgétaire, ainsi que la communication.

Cette mobilisation, en lien avec les élus départementaux concernés par ce projet, est nécessaire pour la bonne mise en œuvre des actions du projet et pour l'animation du partenariat et la coordination au niveau des trois entités géographiques transfrontalières que sont le Land de Rhénanie-Palatinat, le Land du Bade-Wurtemberg et la Collectivité Européenne d'Alsace.

Ce projet est actuellement en cours d'instruction par l'autorité de gestion INTERREG et sera potentiellement adopté lors du Comité de Suivi INTERREG du 10 décembre 2020.

Il a été examiné par la Commission des dynamiques Territoriales du 09 novembre 2020.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental, sous réserve de l'adoption des crédits correspondants en DM3 :

- décide d'approuver le portage et l'animation du projet INTERREG « CRICETUS - Protection du Hamster commun et de la biodiversité des paysages agricoles du Rhin Supérieur » pour un montant prévisionnel global du projet de 2 151 005 €, dont 50 000 € en termes de participation nette du Département;

- autorise le Président du Département à signer les conventions et actes nécessaires à la concrétisation de ce projet.

Strasbourg, le 18/11/20
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY